



ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES ÉNERGIE



PUISSANCE DU COMPTEUR DE MON EXPLOITATION :

ÉLIGIBILITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

Résiliation possible du contrat en cours sans indemnité en 3 temps :

1. Appel service client du fournisseur actuel
2. Résiliation du contrat par le fournisseur
3. Prise en compte du nouveau contrat par Enedis

Durée moyenne 3 semaines / 1 mois

OUI

INFÉRIEURE OU ÉGALE à 36 kVA

NON

Attestation à renvoyer à son fournisseur **le plus tôt possible en janvier** et avant le 31 mars 2023

GOVERNEMENT
Liberté Égalité Fraternité

Modèle d'attestation sur l'honneur pour l'application du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électrique en 2023

Il est demandé de renseigner une attestation par entité juridique, c'est-à-dire qu'il y ait une unique attestation par numéro SIREN du client, pour l'ensemble de ses sites, de ses comptes et/ou de ses contrats avec un même fournisseur.

1- Informations relatives au client concerné :

Numéro SIREN du client :
Raison sociale / Nom du client :
Adresse du client :
Adresse mail du client :
Référence du (des) contrats :

2- Déclaration

Je soussigné, _____, en ma qualité de mandataire social ou de représentant de l'entité _____ déclare que l'entité _____ appartient à l'une des catégories suivantes, appréciées sur la base du dernier exercice clos au 31 novembre 2022 pour les entités créées avant le 1^{er} janvier 2023, et sur la base des éléments disponibles à date pour les autres :

SIMULATEUR AMORTISSEUR ELECTRICITE

Important : Les deux informations que vous allez remplir doivent être cohérentes et porter sur le même mois (ex : janvier 2023), sur la même période 2023 (ex : janvier - février - mars 2023) ou sur toute l'année 2022 selon la simulation que vous faites.

Consommation d'électricité estimée sur la période en kWh :
0

Prix moyen annuel en 2023 du contrat hors turpe et hors taxes estimé sur la période en €/kWh :
0

Calculer

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
impots.gouv.fr

AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ

Prise en charge de 50 % du coût de l'électricité pour la fraction comprise entre 180 € et 500 €/MWh*

Ex : prix moyen annuel = 270 €/MWh* → prix amorti = 225 €/MWh*

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ À L'ISSUE DE L'AMORTISSEUR

PME

Critères = Moins de 250 salariés
Chiffre d'affaires HT < 50 millions €

Critères = Moins de 10 salariés
Chiffre d'affaires HT < 2 millions €

TPE

PRIX AMORTI > à 280 € / MWh*

NON

OUI

GUICHET D'AIDE (gaz / électricité / chaleur)

BOUCLIER TARIFAIRE → 280 € / MWh*



SIMULATEUR DE L'AIDE GAZ / ÉLECTRICITÉ

Etape 1 : vérification du critère entreprise **grande consommatrice d'énergie**

Chiffre d'affaires sur l'année civile 2021 :

0

Coût global du gaz et de l'électricité 2021 :

0

Calculer

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
impots.gouv.fr

Critères d'éligibilité :

- Dépenses énergie période éligible > à 3 % du CA HT 2021 sur la même période
- Augmentation de 50 % du prix du kWh de la période éligible (après application amortisseur + bouclier) par rapport au prix du kWh moyen de l'année 2021

Montant de l'aide = 50 % de l'écart entre le prix moyen 2021 majoré de 50 % et le prix sur la période éligible, limité à 70 % de la consommation 2021

DEMANDER L'AIDE

Accéder au formulaire en 4 étapes

1. Connectez-vous au site **impots.gouv.fr** et cliquez sur « **Votre espace Professionnel** »
2. Identifiez-vous via vos identifiants professionnels (votre adresse électronique et mot de passe)
3. Sélectionnez le service « **Messagerie** »
4. Sélectionnez « **Écrire** » dans le menu puis dans « **Demandes Générales** », sélectionnez « je dépose une demande » puis « je demande l'aide » gaz/électricité ».

*Hors coûts d'acheminement et hors taxes